

**CERTIFICAT SANITAIRE POUR L'IMPORTATION
DE CHIENS ET CHATS
AU MAROC A PARTIR DE LA TUNISIE**

MINISTÈRE:

SERVICE :

I- IDENTIFICATION DES ANIMAUX :

Marque d'identification (tatouage, puce ou signe distinctif)	Espèce	Race	Sexe	Age

II- PROVENANCE :

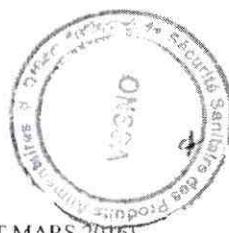
- Nom et adresse de l'établissement de provenance :
- Nom et adresse de l'expéditeur :
- Lieu d'origine des animaux :

III- DESTINATION :

- Nom et adresse du destinataire :
- Adresse de l'établissement de destination :

IV- MOYEN DE TRANSPORT :

- Nature du moyen de transport :
- Identification du moyen de transport : n° d'immatriculation, n° de vol
- Lieu d'embarquement :



V- RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie que les animaux désignés ci-dessus :

- 1) Ont séjourné en Tunisie depuis six mois au moins ou depuis leur naissance
- 2) Ont été examinés au cours des 24 dernières heures précédant le chargement et ont été trouvés en bon état de santé et n'ont présenté aucun signe clinique de rage ni de maladies infectieuses ou contagieuses propres à l'espèce.
- 3) Ont été correctement vaccinés contre la rage par un vaccin inactivé après l'âge de 3 mois, et que 21 jours au moins se sont écoulés après la vaccination antirabique :

- Nom du vaccin :
- Laboratoire producteur :
- Numéro du lot :
- Date de péremption : jj/mm/aaaa
- Date de primovaccination : jj/mm/aaaa
- Date du dernier rappel : jj/mm/aaaa

Fait à , le

Le vétérinaire officiel (nom et adresse)
Signature

Cachet officiel

